



DÉCISION

Décision concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain par la société Parc du Reynou, au profit de Limoges Métropole pour l'implantation d'une borne numérique à usage touristique

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2024

 **DEC_TOUR_25531_MISE_DISPOSITION_PARCELLE_TERRAIN_REYNOU_BORNE_NUMERIQUE.pdf**
(.pdf, 72,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**